



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)Loi en vigueur: Canada
Page 1 De 8

Date de révision: 2021/06/08

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner**

Code du produit : IC5CA

Forme du produit : Mélange.

Utilisation recommandée : Additif d'essence.

Fournisseur : **Sea Foam International, Inc.**
812 Burlington Drive, Suite 100
Bismarck, ND USA 58504
T 701-751-7363

Distributeur : Voir le fabricant

Numéro d'urgence : INFOTRAC - (800) 535-5053 (Zone continentale des États-Unis) (8-4:30pm CST);
+ 1 (352) 323-3500 (Hors des États-Unis) NOTE: le numéro d'urgence d'INFOTRAC ne doit être utilisé qu'en cas d'urgences chimiques impliquant un déversement, une fuite, un feu, l'exposition ou un accident impliquant des produits chimiques.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2 H315
Carc. 2 H351
Repr. 2 H361
Asp. Tox. 1 H304

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

DANGER

Mentions de danger (GHS CA)

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA)

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-54-7	60 – 80*
Solvant naphta aromatique léger	(n° CAS) 64742-95-6	7 – 30*
Polyoléfin alkyphénol alkylamine	(n° CAS) Exclusif	5 – 10*
1,2,4-Triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	3 – 7*
1,3,5-Triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8	1 – 5*
Propylbenzène	(n° CAS) 103-65-1	0.1 - 1.5*



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 2 De 8

Date de révision: 2021/06/08

Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	0.1 - 1.5*
2-Éthylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7	0.1 - 1.5*
Isopropylbenzène	(n° CAS) 98-82-8	0.1 - 1.5*
1,2,3-Triméthylbenzène	(n° CAS) 526-73-8	0.1 - 1.5*

Commentaires - *L'identité des ingrédients chimiques et/ou les informations de concentration retenues pour certains ou tous les composants présents sont des informations commerciales confidentielles.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation* : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/Effets après inhalation* : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/Effets après contact avec la peau* : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/Effets après contact oculaire* : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/Effets après ingestion* : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement* : Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés* : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés* : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie* : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes d'azote.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie* : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 3 De 8

Date de révision: 2021/06/08

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Référence aux autres sections : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Température de manipulation : ≤ 70 °C (158 °F)

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des oxydants forts.

Température de stockage : ≤ 40 °C (104 °F)

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

USA – ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA – ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
USA – ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
USA – ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
USA - OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA

Isopropylbenzène (98-82-8)

USA – ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
USA – ACGIH	Remarque (ACGIH)	Cancer du poumon; barrage hépatique et pulmonaire; A2 (Cancérogène présumé pour l'homme : les données sur l'homme sont acceptées comme étant de qualité adéquate mais sont contradictoires ou insuffisantes pour classer l'agent comme cancérogène confirmé pour l'homme ; OU, l'agent est cancérogène chez les animaux de laboratoire à dose(s), par voie(s) de exposition, au(x) site(s), de type(s) histologique(s) ou par mécanisme(s) considéré(s) pertinent(s) pour l'exposition des travailleurs. L'A2 est principalement utilisé lorsqu'il existe des preuves limitées de cancérogénicité chez l'homme et des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire avec pertinence pour les humains)
USA – ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2017
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	245 mg/m ³



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 4 De 8

Date de révision: 2021/06/08

USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
USA - OSHA	Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévient ou réduit l'absorption par la peau
USA - OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA

Contrôles techniques appropriés : Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Porter des gants isolés lors de la manipulation d'un produit chaud.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Là où des brouillards d'huiles minérales sont générées, utilisez un masque respiratoire intégral avec une cartouche contre les vapeurs organiques. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:

Liquide.

Apparence:

Liquide jaune pâle.

Couleur:

Jaune pâle.

Odeur:

Pétroleum.

Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible.

pH:

Aucune donnée disponible.

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) :

0

Vitesse d'évaporation relative (éther=1):

Aucune donnée disponible.

Point de fusion:

Aucune donnée disponible.

Point de congélation:

Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition:

Aucune donnée disponible.

Point d'éclair:

> 93 °C / 199°F (estimation basée sur les composantes)

Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible.

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible.

Inflammabilité (solide, gaz):

Aucune donnée disponible.

Pression de la vapeur:

0.0017 kPa @ 25°C/68°F (.013 torr @ 25°C/68°F)

Pression de vapeur à 50 °C:

Aucune donnée disponible.

Densité relative:

Aucune donnée disponible.

Solubilité:

Insoluble dans l'eau. alcools. Soluble dans les solvants organiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible.

Viscosité, cinématique:

≈ 20 mm²/s @ 40 °C

Limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible.

Autres informations:

Pas d'informations complémentaires disponibles.



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 5 De 8

Date de révision: 2021/06/08

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Garder loin de la chaleur est des flammes nues. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts. Agents réducteurs puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, fumées, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 15 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Solvant naphtha aromatique léger (64742-95-6)

DL50 orale rat	8400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE CA (orale)	8400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	3400 ppmV/4h

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m ³ (Temps d'exposition: 4 h)
ATE CA (orale)	3280 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmV/4h
ATE CA (vapeurs)	18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1.5 mg/l/4h

1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)

CL50 inhalation rat	24 g/m ³ (Temps d'exposition: 4 h)
ATE CA (vapeurs)	24 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	24 mg/l/4h

Propylbenzène (103-65-1)

DL50 orale rat	6040 mg/kg
CL50 inhalation rat	65000 ppm (Temps d'exposition: 2 h)
ATE CA (orale)	6040 mg/kg de poids corporel

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29.08 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	27.57 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	27.57 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	29.08 mg/l/4h



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 6 De 8

Date de révision: 2021/06/08

2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
DL50 orale rat	3730 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1980 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 227 ppm (Temps d'exposition: 6 h)
ATE CA (orale)	3730 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1980 mg/kg de poids corporel
Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Temps d'exposition: 6 h)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/Irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: ≈ 20 mm ² /s @ 40 °C
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/Effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/Effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité	
Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	9.22 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 poisson 1	7.19 – 8.28 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)	
CL50 poisson 1	3.48 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas)



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 7 De 8

Date de révision: 2021/06/08

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CL50 poissons 2	2.661 – 4.093 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnie 1	3.82 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CE50 Daphnie 2	0.6 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Gammarus lacustris)
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
CL50 poisson 1	32 - 37 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])
CL50 poissons 2	> 7.5 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	39 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	11.5 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus)
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 poisson 1	6.04 – 6.61 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CL50 poissons 2	4.8 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [taux])
CE50 Daphnie 1	0.6 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	7.9 – 14.1 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [statique])
EC50 72h algae 1	2.6 mg/l (Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata)

Persistence et dégradabilité de Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner non établi.
Potentiel de bioaccumulation de Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner non établi.

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.63
Propylbenzène (103-65-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.68
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
BCF poissons 1	0.6 - 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2.77 - 3.15
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.1
Isopropylbenzène (98-82-8)	
BCF poissons 1	35.5
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.7

Mobilité dans le sol

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.63
Propylbenzène (103-65-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.68
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2.77 - 3.15
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.1
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3.7

Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.
Autres informations : Aucun autre effet connu.



SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada
Page 8 De 8

Date de révision: 2021/06/08

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

*Recommandations relatives à
l'élimination du produit ou de
l'emballage*

: Éliminer le contenu/réceptier dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Les containers ou les sacs vides peuvent conserver des résidus du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description sommaire pour l'expédition

: Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

: Non réglementé pour le transport.

Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Transport aérien et maritime

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Directives nationales

: Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Réglementations internationales

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Clause de non-responsabilité: nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.